



Adaptalia Métiers Santé

Bâtiment et Travaux Publics Non Cadres - IDCC: 1596, 1597, 1702, 1740, 2328, 2609, 2614, 2870, 3144

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)			
Frais de séjour			
Frais de séjour dans un établissement conventionné	100 % BR - MR	100 % BR - MR	175 % BR - MR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	100 % BR - MR	100 % BR - MR	175 % BR - MR
Honoraires			
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	100 % BR - MR	195 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	100 % BR - MR	175 % BR - MR
Forfait journalier hospitalier	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait
Forfait actes lourds	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
Chambre particulière			
Chambre particulière (par jour)	52 euros	52 euros	52 euros
Frais d'accompagnement			
Frais d'accompagnement (par jour pour un enfant de moins de 12ans)	26 euros	26 euros	30 euros
Hospway			
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui
SOINS COURANTS			
Maternité			
Forfait parentalité (par enfant, en cas de naissance ou d'adoption multiple le forfait est doublé)	10,6 % PMSS	10,6 % PMSS	10,6 % PMSS
Forfait accouchement versé à la femme salariée, par enfant	2,6 % PASS	2,6 % PASS	2,6 % PASS
Honoraires médicaux			
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	145 % BR - MR	195 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	125 % BR - MR	175 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	145 % BR - MR	195 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	125 % BR - MR	175 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	100 % BR - MR	170 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	100 % BR - MR	150 % BR - MR
Imagerie médicale			
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	100 % BR - MR	170 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	100 % BR - MR	150 % BR - MR
Analyses et examens de laboratoire			
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	150 % BR - MR
Honoraires paramédicaux			
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	100 % BR - MR	150 % BR - MR

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
100 % BR	175 % BR
100 % BR	175 % BR
100 % BR	175 % BR
100 % BR	175 % BR
non garanti	10 euros
-	-
-	-
-	-
-	-
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR



Adaptalia Métiers Santé

Bâtiment et Travaux Publics Non Cadres - IDCC: 1596, 1597, 1702, 1740, 2328, 2609, 2614, 2870, 3144

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
Médicaments			
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Moyens contraceptifs prescrits et non pris en charge Sécurité Sociale (forfait global par année civile)	-	-	63 euros
Médicaments et homéopathie prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (forfait global par année civile)	-	-	-
Matériel médical			
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	250 % BR - MR	350 % BR - MR	500 % BR - MR
Prévention			
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR ⁽¹⁾	100 % BR - MR ⁽¹⁾	100 % BR - MR ⁽¹⁾
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	95 euros	127 euros	190 euros
Dépistage Hépatite B	100 % BR - MR	100 % BR - MR	150 % BR - MR
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	30 euros	30 euros	45 euros
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros	100 euros
Autres postes			
Frais de Transports	100 % BR - MR	100 % BR - MR	150 % BR - MR
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	254 euros	317 euros	317 euros
Téléconsultation			
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui
My Easy Santé			
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui
Médecines non conventionnelles			
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile)	-	-	30 euros par séance ⁽³⁾

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
63 euros	95 euros
60 euros	75 euros
non garanti	50 % BR
Oui ⁽²⁾	Oui ⁽²⁾
95 euros	190 euros
50 % BR	100 % BR
15 euros	30 euros
-	-
-	-
50 % BR	100 % BR
158 euros	317 euros
-	-
-	-
40 euros par séance ⁽⁴⁾	50 euros par séance ⁽⁴⁾



Adaptalia Métiers Santé

Bâtiment et Travaux Publics Non Cadres - IDCC: 1596, 1597, 1702, 1740, 2328, 2609, 2614, 2870, 3144

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
AIDES AUDITIVES			
Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020			
Equipements de classe 1 ou 2	250 % BR - MR	350 % BR - MR	500 % BR - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	250 % BR - MR	350 % BR - MR	500 % BR - MR
Aides auditives à partir du 1er janvier 2021			
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	1400 euros - MR	1400 euros - MR	1700 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	250 % BR - MR	350 % BR - MR	500 % BR - MR
DENTAIRE			
Soins et prothèses 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Soins (hors 100% Santé)			
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	-	-	190 euros
Prothèses (hors 100% Santé)			
Prothèses à tarifs limités	250 % BR - MR ⁽⁵⁾	350 % BR - MR ⁽⁵⁾	500 % BR - MR ⁽⁵⁾
Prothèses à tarifs libres	250 % BR - MR ⁽⁶⁾	350 % BR - MR ⁽⁶⁾	500 % BR - MR ⁽⁶⁾
Orthodontie			
Orthodontie prise en charge	200 % BR - MR	250 % BR - MR	300 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (par semestre dans la limite de 4 semestres consécutifs) par bénéficiaire pour les traitements commencés avant 28 ans	-	-	333 euros
Implantologie dentaire prise en charge par la Sécurité sociale			
Implants dentaires pris en charge par la Sécurité sociale	250 % BR - MR	350 % BR - MR	500 % BR - MR
Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale			
Pilier de bridge sur dents saines (dans la limite de 3 dents par an)	-	-	127 euros
Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale			
Pose de l'implant, phase opératoire (dans la limite de 3 actes par an)	-	-	159 euros
Faux moignon implantaire (dans la limite de 3 actes par an)	-	-	48 euros
Bridge de base 3 éléments sur implants	-	-	381 euros ⁽⁷⁾
Élément supplémentaire de bridge (dans la limite de 3 actes par an)	-	-	127 euros

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
non garanti	50 % BR
non garanti	50 % BR
-	-
non garanti	200 euros
non garanti	300 euros
non garanti	50 % BR
50 % BR	100 % BR
63 euros	127 euros
non garanti	100 % BR ⁽⁵⁾
non garanti	100 % BR
50 % BR	100 % BR
111 euros	222 euros
non garanti	100 % BR
127 euros	254 euros
159 euros	159 euros
48 euros	48 euros
381 euros ⁽⁷⁾	381 euros ⁽⁸⁾
127 euros	127 euros



Adaptalia Métiers Santé

Bâtiment et Travaux Publics Non Cadres - IDCC: 1596, 1597, 1702, 1740, 2328, 2609, 2614, 2870, 3144

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
OPTIQUE			
Verres et monture			
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	100 euros - MR	156 euros - MR	247 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	200 euros - MR	341 euros - MR	424 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	200 euros - MR	386 euros - MR	481 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
Autres postes Optique			
Lentilles de contact correctrices prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	63 euros ⁽⁹⁾	95 euros ⁽⁹⁾	127 euros ⁽⁹⁾
Opération de la myopie ou de l'hypermétropie (par an, par œil et par bénéficiaire)	-	-	317 euros
Itelis			
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Formule 1	Formule 2
	-	-
	195 euros	373 euros
	311 euros	595 euros
	352 euros	674 euros
	100 euros	100 euros
	158 euros ⁽¹⁰⁾	317 euros ⁽¹⁰⁾
	158 euros	317 euros
	-	-

(1) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché. (2) selon le poste auquel il est rattaché (3) Spécialités prises en charge: Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie dans la limite de 4 séances (4) dans la limite de 4 séances (5) dans la limite de 100% PLV-MR (6) Limité à 3000 euros par année civile et par bénéficiaire, au delà nous garantissons 125% BR-MR (7) par an (8) par an et par bénéficiaire (9) forfait global par an, au delà la garantie des lentilles prise en charge est de 100% BR-MR (10) forfait global par an

Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et d'abord inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuillelet 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1^{re}, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).